

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le douze avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle de l'Espace Michel, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
5 avril 2016

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 4
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2016

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, MISTRAL Christelle, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

BASNEL Françoise a donné procuration à TROUSSEL Marc, MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, JULLIAN Madeleine a donné procuration à PACCHIONI Maryse, CHABAUD Sandra a donné procuration à AUBERY Jérémy.

Absents excusés :

AMAT Bruno, NIETO Corinne, MARCEL David.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption des comptes rendus des séances de janvier et mars 2016.

1. Affaires financières

1.1. Approbation des Comptes de gestion et vote des Comptes Administratifs

Rapporteur : Max GILLES

1.1.1. Eau (D)

Le compte administratif 2015 de l'eau se solde par un excédent d'exploitation de 20 080,93 € correspondant à 84 003,14 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 63 922,21 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 1 316 293,55 € : 1 392 941,64 € de recettes pour 76 648,09 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts et aux travaux sur le réseau.

1.1.2. Assainissement (D)

Le compte administratif 2015 de l'assainissement se solde par un excédent d'exploitation de 14 870,34 € correspondant à 31 465,39 € de recettes, issues de quatre recettes principales : les taxes de branchement, une quote-part de subvention d'investissement, la prime d'épuration et la surtaxe communale ; pour 16 595,05 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 706 790,00 € : 710 554,16 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 3 764,16 € de dépenses : notamment la dotation aux amortissements.

1.1.3. Caveaux (D)

Le compte administratif 2015 du budget des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 48 973,34 €. L'investissement se solde par un résultat négatif de 47 714,98 € correspondant au stock de produits finis.

1.1.4. Commune (D)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

Le compte administratif 2015 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 610 395,67 € correspondant à 3 645 024,49 € de dépenses pour 4 255 420,16 € de recettes.

Le résultat d'investissement s'établit à 27 651,17 € correspondant à 2 802 232,87 € de dépenses pour 2 829 884,04 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné les travaux de rénovation du bâtiment Michel, les travaux de menuiserie aux écoles, les travaux d'aménagement du Chemin de la Sablière et des rues des Bourgades, l'acquisition de terrains, la réfection des voiries, l'achat de différents matériels informatiques et la poursuite du déploiement du système de vidéoprotection.

Les Comptes de gestion pour chacun des budgets étant conformes aux comptes administratifs présentés, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet au vote des conseillers :

- L'adoption du CA 2015 du budget de l'Eau : unanimité.
- L'adoption du CA 2015 du budget de l'Assainissement : unanimité.
- L'adoption du CA 2015 du budget Caveaux funéraires : unanimité.
- L'adoption du CA 2015 du budget Général de la Commune : unanimité.

1.2. Vote des budgets primitifs

Rapporteur : Max GILLES

1.2.1. Eau (D)

Le budget primitif 2016 de l'eau s'équilibre à 102 691,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 43 330,00 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements.

La section d'investissement s'équilibre à 1 360 874,48 €, permettant la reprise des réseaux et des installations techniques. Ces travaux sont principalement financés par les résultats antérieurs.

1.2.2. Assainissement (D)

Le budget primitif 2016 de l'assainissement s'équilibre à 22 060,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 5 460,00 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 738 260,34 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension et de restauration du réseau. Ils sont financés essentiellement par la reprise des excédents antérieurs.

1.2.3. Caveaux (D)

Le budget primitif 2016 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 47 715,98 €. L'investissement est équilibré à 94 429,96 € afin de financer le déficit 2015 de la section.

1.2.4. Commune (D)

Le budget principal primitif 2016 de la collectivité s'équilibre à 3 944 700,00 € de dépenses et de recettes de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 3 539 000 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires, principalement : l'aménagement du parc Michel, l'achèvement de l'aménagement des Bourgades (Chemin de Notre Dame), l'engagement des travaux d'aménagement des rues du Planet et la réalisation de la Halle Marchande Place Saint Paul.

Les budgets primitifs présentés sont à l'unanimité approuvés par le Conseil Municipal.

1.3. Vote des taux d'imposition 2016 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le budget primitif 2016 a été établi sur la base d'une hausse limitée de la fiscalité locale de 2% sur la Taxe d'Habitation, 2,5% sur la taxe sur le Foncier Non Bâti et de 3% sur le Foncier Bâti.

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition présentée, adopte les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,33 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,29 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,79 %

1.4. Attribution de subventions aux associations et autorisation de signature des conventions de subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La répartition des subventions 2016 est présentée dans le tableau joint en annexe.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- Le Racing Club Eyraguais
- L'Olympique Eyraguais
- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club taurin
- L'ECTE

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016 telle que présentée dans le tableau ci-joint et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations citées ci-dessus.

1.5. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La Commission départementale a déterminé les opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Parmi celles-ci ont été retenues notamment les opérations d'aménagement de voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier au titre de cette dotation pour le financement de différents travaux de voirie programmés sur l'exercice 2016 pour un montant de travaux estimé à 364 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette sollicitation de subvention.

1.6. Actualisation des tarifs de contrôle des installations d'assainissement non collectif (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le Service Public de l'Assainissement non Collectif est délégué à la société des Eaux d'Arles depuis le 1er janvier 2013. Conformément aux dispositions du contrat de délégation, il convient de procéder à l'actualisation des tarifs de ce service en fonction de la progression des indices de révision.

Depuis le 1er janvier 2015 les tarifs HT sont les suivants :

Contrôle de conception pour une installation neuve ou réhabilitée	115,04 €
Contrôle de réalisation pour une installation neuve ou réhabilitée	115,04 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante	67,11 €

Les nouveaux tarifs HT applicables à compter de la délibération du Conseil Municipal sont les suivants :

Contrôle de conception pour une installation neuve ou réhabilitée	112,10 €
---	----------

Contrôle de réalisation pour une installation neuve ou réhabilitée	112,10 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante	65,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'actualisation des tarifs de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1.7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Course Camarguaise (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La Commune a été sollicitée par la Fédération Française de Course Camarguaise pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle destinée à rembourser l'endettement de la fédération suite à la découverte de l'état des finances fédérales en septembre 2015.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 500 €.

Le Conseil est appelé à approuver l'octroi de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'octroi de cette subvention.

2. Affaires Administratives

2.1. Reconduction de la Convention avec le PACT ARIM pour l'instruction et l'attribution des aides à la rénovation des façades (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il convient de renouveler la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2016 pour la réhabilitation du centre historique. La mission comprend une assistance administrative, technique et financière pour le montage et le suivi des dossiers de restauration des façades auprès de la collectivité et en direction des propriétaires et commerçants de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la reconduction de la convention avec le PACT ARIM.

2.2. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energies du Département des Bouches-du-Rhône (Extension des compétences) (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération du 10 décembre 2015, le Comité Syndical s'est favorablement prononcé pour une extension des compétences du syndicat d'énergie en matière de :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Infrastructures de distribution de GNV,
- Réseaux de chaleur et de froid.

Afin d'acter cette modification, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit être validée par délibération des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette modification des statuts du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification des statuts du SMED.

2.3. Modification du Tableau des Effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de procéder aux avancements de grades, ayant reçu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, prévus au 1^{er} juillet 2016, et compte tenu du délai de publication des créations de postes Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Catégorie A – filière technique : Création d'un poste d'Ingénieur principal et suppression d'un poste d'ingénieur
- Catégorie B – filière médico-sociale : Création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants et suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants
- Catégorie C – filière médico-sociale : Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'agent social 1^{ère} classe
- Catégorie C – filière technique : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Cession de terrain :

3.1.1. Terrain de 1 530 m² – CR 29 et 237 (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune est propriétaire d'une bande de terrain située en limite de la zone artisanale des Moutouses. Les trois propriétaires riverains de cette bande de terrain ont été contactés par la Commune en vue de la cession de cette bande à leur profit.

La société ADS-SCI HAVANE a confirmé son accord pour l'acquisition d'une parcelle de 1 530 m² jouxtant sa propriété au prix de 30,00 € le m² hors frais et taxes.

Il est proposé au Conseil de valider cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente avec les acquéreurs au prix revenant à la commune de 45 900,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette cession de terrain.

3.2. Dénomination Espace Michel (D)

Rapporteur : Max GILLES

Les travaux d'aménagement des bâtiments de l'Espace Michel étant achevés et les travaux d'aménagement du parc paysager en cours, il est proposé au Conseil de trouver une nouvelle dénomination pour le Parc et pour le bâtiment principal afin d'éviter toute confusion avec la salle Louis Michel.

Plusieurs propositions sont émises par les conseillers, aussi le choix de dénomination est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

3.3. Avancement de travaux/projets (I)

3.3.1. projet "Collège / logements"

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la réunion en sous-préfecture le 7 avril dernier suite aux avis reçus des services de l'Etat suite à la transmission du dossier de déclaration d'utilité publique à M. le Préfet.

3.3.2. Espace Michel

Monsieur Patrick DELAIR fait le point des travaux en cours pour le traçage des cheminements, l'installation des éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines,...), la réalisation des grilles et portail par la ferronnerie Brun. Il salue l'implication de l'équipe technique dans la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, une entreprise a été retenue pour la réalisation du kiosque, et Madame Yvette POURTIER indique qu'une proposition détaillée sera transmise début de semaine prochaine.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil sur la réunion de présentation du dispositif « Voisins Vigilants », 7 personnes se sont portées volontaires et une réunion avec les référents de la gendarmerie sera organisée le 18 avril prochain.

Un point est également fait sur les inscrits pour les cérémonies des noces d'or (12) et de diamant (5) prévue le 7 mai prochain.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle au Conseil qu'une sortie « Elus » est prévue le samedi 28 mai.

Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil que la manifestation « Entre les Fleurs et l'Art » est prévue le 30 avril prochain.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil sur le montant des divers travaux prévus sur les bâtiments communaux. Il indique également qu'un nouveau bâtiment modulaire a été acquis pour être mis à disposition du club de rugby et a été installé vendredi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES